

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00684

Numéro SIREN : 443 332 655

Nom ou dénomination : AB HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2024 sous le numéro de dépôt 6916

Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN,
conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Comptes certifiés conformes
B Brisson

DocuSigned by:
 **BRISSON Bernard**
789B6CBD3F8E43E...



SARL AB HABITAT

Locations immobilières

LE MOULIN BOTTEREAU

85590 SAINT MARS LA REORTHE

Siret : 44333265500051

Etats Financiers

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etats Financiers



Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2023	Net 30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 249	4 541	708	1 757
Autres immobilisations corporelles	17 534	16 263	1 271	2 326
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	49 946		49 946	49 946
Créances rattachées aux participations	492 369		492 369	345 862
Autres titres immobilisés	300 453		300 453	203 753
Prêts				
Autres immobilisations financières	30		30	30
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	865 580	20 803	844 777	603 674
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				33 766
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	678 607		678 607	604 020
Autres créances	54 308		54 308	60 361
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	100 679	3 672	97 007	74 335
Disponibilités	100 272		100 272	352 441
Charges constatées d'avance (3)	9 188		9 188	350
TOTAL ACTIF CIRCULANT	943 053	3 672	939 382	1 125 272
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 808 634	24 475	1 784 158	1 728 946
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	30/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	807 500	807 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	80 750	80 750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	699 394	723 151
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	32 136	-23 757
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 619 780	1 587 644
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)	56 620	34 645
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 284	1 221
Dettes fiscales et sociales	106 474	105 436
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	164 378	141 302
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	1 784 158	1 728 946
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	164 378	141 302
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	30/09/2023	30/09/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	67 027	404 693
Chiffre d'affaires net	67 027	404 693
Dont à l'exportation		
Production stockée	-34 069	-319 944
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	903	27 330
Autres produits	30	13
Total I	33 892	112 093
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 838	69 945
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	22 882	15 847
Impôts, taxes et versements assimilés	539	248
Salaires et traitements	29 531	32 336
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 613	5 130
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		303
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total II	71 403	123 808
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-37 511	-11 716
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	44 044	905
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 652	2 453
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	19 387	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 422	4 735
Total V	68 505	8 092
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		21 299
Intérêts et charges assimilées (4)	1 812	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	1 812	21 299
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	66 693	-13 207
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	29 181	-24 923

Compte de Résultat (suite)

	30/09/2023	30/09/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 000	1 167
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	3 000	1 167
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	45	2
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	45	2
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 955	1 165
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	105 396	121 352
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	73 260	145 110
BENEFICE OU PERTE	32 136	-23 757
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 800	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	44 044	905
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	1 812	

AB HABITAT
Société à responsabilité limitée au capital de 807 500 euros
Siège social : Le Moulin Bottereau
85590 SAINT-MARS-LA-REORTHE
443 332 655 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 29 MARS 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 32 136,31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **32 136,31 euros**

Auquel s'ajoute un prélèvement sur les réserves
sur le compte "autres réserves" **37 863,69 euros**

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à **70 000,00 euros**

A titre de dividende global à l'associé unique **70 000,00 euros**
Soit 46,67 euros par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 70 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 1er avril 2024.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

789B6CBD3F8E43E...